



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

téléphone

Question écrite n° 23979

Texte de la question

M. Jean Auclair attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la couverture des zones rurales en téléphonie mobile. Il souhaiterait connaître le pourcentage de la population de ces zones non couvertes par ce moyen de communication et ce qu'elle envisage de mettre en oeuvre afin de corriger cette carence d'équipements d'autant plus pénalisante dans ces territoires.

Texte de la réponse

Le plan de couverture des zones blanches en téléphonie mobile a été lancé par le Gouvernement en 2003. Aujourd'hui, 2 800 communes sont couvertes sur les 3 072 recensées initialement comme à zones blanches de la téléphonie mobile, et le plan va être étendu à 364 nouvelles communes qui viennent d'être recensées. Ce programme, coordonné par la délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT), est exemplaire en Europe par la coopération entre l'État, les collectivités locales et les opérateurs. Il aura nécessité près de 600 MEUR d'investissements conjoints, ce montant ne comprenant pas la couverture de 57 000 kilomètres d'axes routiers que les opérateurs se sont également engagés à couvrir à leurs frais. L'ensemble du plan sera achevé fin 2011 et aura permis la constitution d'un réseau de quelque 2 000 points hauts mutualisés qui pourront être réutilisés pour les futurs services haut débit mobile. La population totale des 3 436 communes concernées par le plan peut être évaluée à 860 000 personnes.

Données clés

Auteur : [M. Jean Auclair](#)

Circonscription : Creuse (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23979

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 2008, page 4338

Réponse publiée le : 21 octobre 2008, page 9029